



COMMUNIQUÉ

07/10/26

Soutien à Loïc de nouveau en procès ce 9 octobre à Niort !

Ce vendredi 9 octobre, s'ouvre un nouveau procès à l'encontre de Loïc Schneider, un militant écologique, maraîcher, écrivain et poète, connu pour avoir porté une tenue de moine franciscain lors de la manifestation de Sainte-Soline en mars 2023. L'État lui reproche des dégradations sur un véhicule de gendarmerie lors de cette manifestation et lui réclame 53 000 euros de dommages et intérêts.

Pourtant, Loïc n'a ni incendié les véhicules concernés, ni participé aux destructions qui lui sont aujourd'hui imputées. Ce qui lui est reproché ? Un graffiti sur un véhicule déjà en flammes, avoir brandi quelques instants une veste de gendarme retrouvée au sol, et sa présence dans une manifestation contre les méga-bassines.



Après une condamnation pénale déjà très lourde qui lui a valu 1 000 euros d'amende et six mois d'emprisonnement sous bracelet électronique, **voilà que l'État engage désormais une procédure civile visant à lui faire porter seul, le coût de l'ensemble des dégradations des véhicules de gendarmerie à Sainte-Soline. 53 000 € est une somme écrasante qui ne peut qu'apparaître comme un outil de répression destiné à décourager l'engagement et, au-delà de ça, à faire taire toutes les voix dissidentes.**

Loïc ne sera probablement pas présent à cette audience, puisqu'il est aujourd'hui interdit de territoire dans les Deux-Sèvres dans le cadre de sa condamnation pénale. Mais quoi qu'il en soit, il ne sera pas seul. Des membres de Bassines Non Merci seront présents à Niort ce 9 octobre pour assister à son procès et lui témoigner de tout notre soutien.

Face à sa condamnation au pénal et pour défendre sa liberté d'expression, avec la volonté que son affaire puisse faire jurisprudence en faveur des libertés fondamentales, **il a saisi la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) qui a jugé son recours recevable.** Nous lui apportons également tout notre soutien dans cette démarche, qui dépasse son seul cas personnel et concerne l'ensemble des citoyen-nes qui tiennent à exercer leur droit à manifester et à défendre l'intérêt général.

Pendant ce temps, les violences subies à Sainte-Soline restent impunies occasionnant plus de 200 blessé-es, des dizaines d'hospitalisations, avec un dispositif policier déployé hors norme et des tirs massifs d'armes de guerre contre des manifestant-es mobilisé-es pour la défense de l'eau. Et ce sont encore les défenseur-ses de l'environnement qui se retrouvent sur le banc des accusés...

Nous refusons cette criminalisation des mouvements sociaux et écologistes qui conduit à des sanctions disproportionnées destinées à décourager toute contestation. Face à cet acharnement judiciaire et répressif, notre réponse restera toujours la même : la solidarité et la mobilisation. Nous apportons tout notre soutien à Loïc.

Nous le répéterons autant que nécessaire, rien ne nous fera taire. Nous continuerons à nous battre, partout, contre les méga-bassines et tous les projets mortifères qui accaparent les communs et détruisent le vivant.

L'article de Reporterre : <https://reporterre.net/Un-acharnement-le-combat-de-Loic-le-poete-maraicher-qui-doit-53-000-euros-apres-Sainte>



www.bassinesnonmerci.fr



www.facebook.com/bassine.nonmerci.5



www.instagram.com/bassinesnonmerci/